



Qualiconsult®

Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 2

Annule et remplace le RICT DCE version 1 du 15/10/2025

CONST. BAT CADRE CELIBATAIRES MRN DESAIX DID DE FORT-DE-FRANCE

MORNE DESAIX
97200 FORT-DE-FRANCE

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
3100065939	12/03/2026	4

Chargé(e) d'affaire
Nicolas Kevin VIER SAC

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	4
.....	4
2. Renseignements particuliers	5
2.1 Description sommaire de l'opération	5
2.2 Constitution et Classements	5
3. Documents reçus	6
4. Documents à transmettre à Qualiconsult	7
4.1 Avant la signature des marchés	7
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique	7
5. Remarques préliminaires	8
5.1 Avant la signature des marchés	8
5.2 Après la signature des marchés	8
5.3 Emploi de Techniques Non Courantes	8
5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)	9
5.5 Limite de mission	10
5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT	10
6. Nature et présentation des avis	11
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT	11
6.2 Avis suspendus ou défavorables	11
6.3 Formulation des avis	11
6.4 Commentaires « QC+ »	12
7. Récapitulatif des avis défavorables	13
8. Récapitulatif des avis suspendus	14
9. Récapitulatif des avis favorables	16
10. Récapitulatif des avis sans objet (SO)	22
11. Récapitulatif des avis hors mission (HM)	23
12. Commentaires QC+	24

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	CONST. BAT CADRE CELIBATAIRES MRN DESAIX				
Adresse	MORNE DESAIX 97200 FORT-DE-FRANCE				
Montant prévu des travaux (HT)	Non communiqué	Date prévisionnelle de début de chantier	NC	Durée prévisionnelle de chantier en mois	14

Permis de construire	A fournir	
Récépissé de dépôt :	A fournir	

1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	DID DE FORT-DE-FRANCE - M. Rony MACARONUS BP 614 MORNE DESAIX 97261 FORT DE FRANCE Téléphone : +33596395271 Email : rony.macaronus@intradef.gouv.fr	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
--	-------------	-----------

1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

☐	L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
☒	LP	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
☒	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions neuves
☐	PSE	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions existantes
☐	LE	Solidité des existants
☐	AV	Stabilité des avoisinants
☒	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
☐	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
☐	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
☒	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
☒	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
☐	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres qu'habitation
☐	F	Fonctionnement des installations
☒	HAND	Accessibilité des handicapés
☐	BRD	Transports des brancards
☐	GTB	Gestion technique du bâtiment
☒	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
☐	HYSA	Hygiène et santé dans les bâtiments autres qu'habitation
☐	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
☐	CO	Coordination des missions de contrôle

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

L'opération concerne la construction d'un bâtiment d'hébergement collectif à destination de 40 cadres militaires célibataires, situé sur un site militaire sécurisé à Morne Desaix. Le projet comprend également la réalisation d'équipements extérieurs : carbet de convivialité (48 m²), abris vélos et motos, local poubelles, ainsi que l'aménagement complet des voiries intérieures, stationnements (35 places) et des espaces verts paysagers.

Le bâtiment s'élève sur trois niveaux habitables (RDC, R+1, R+2), surmontés de combles techniques accessibles.

Dispositions constructives principales

Fondations : superficielles (semelles isolées/filantes)

Structure porteuse : béton armé (voiles, planchers, longrines)

Charpente : bois, couverture en bac acier nervuré

Façades : bardage bois/composite ventilé, pare-vues latéraux

Fonctionnement du bâtiment :

Capacité d'hébergement : 40 chambres, dont 2 chambres PMR en RDC

Chambres individuelles équipées d'une salle d'eau privative, kitchenette, rangement, bureau-repas, balcon

Locaux partagés : salle commune, laverie, bagagerie, sanitaires collectifs

Accès via coursives extérieures, escalier non encloué

Hauteur inférieure à 8 mètres

Locaux techniques et locaux à risques identifiés :

Locaux techniques : CFO, CFA, DIRISI, ECS, Wi-Fi, ménage

Bagageries / stockages

Laverie

Local poubelle distinct du bâtiment

Équipements techniques

Menuiseries extérieures en aluminium avec brise-soleils et protections solaires

Climatisation : mono-splits dans chaque chambre (2,5 kW)

Production ECS : panneaux solaires individuels en toiture (CESCI), ballons 50 L

Ventilation : VMC simple flux, caissons et grilles pare-pluie en combles

Électricité : distribution CFO/CFA, éclairage extérieur LED, pré-équipement IRVE

Réseaux : EU/EV/EP/EF avec gestion gravitaire et raccordements sur ouvrages existants

2.2 Constitution et Classements

- Bâtiment(s) d'Habitation**

Identification	Nombre de logements	Famille	Parking	Foyer	Chauffage collectif
Batiment Cadre Celibataire	40	2 COL	☒	☒	☐

3. DOCUMENTS REÇUS

Les documents examinés par QUALICONSLT dans le cadre de sa mission sont ceux figurant sur la liste établie par la Maîtrise d'œuvre dont copie est jointe en annexe.

4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systématiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

QUALICONSULT rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, QUALICONSULT serait dans l'obligation d'émettre un avis Défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) ainsi que celui du Maître d'Ouvrage; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux vérifications finales avant réception sur les installations techniques du bâtiment pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation selon les modèles des attestations d'essais de fonctionnement édités par l'Agence Qualité Construction (AQC). Dans le cadre de notre mission PV, les entreprises concernées devront nous adresser leurs attestations d'essais de fonctionnement selon le modèle disponible sur le site internet de l'AQC.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

- les installations électriques de logements ou de services généraux ;
- les réseaux d'eau intérieure aux bâtiments ;
- les évacuations d'eau intérieures et extérieures aux bâtiments ;
- les portiers électroniques ;
- la ventilation mécanique contrôlée simple flux et double flux ;
- les installations de chauffage ;
- les portes et portails automatiques pour véhicules et piétons ;
- les protections solaires mobiles motorisées ;
- les volets motorisés, battants, coulissants et roulants ;
- production et distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- réseaux de communication VDI.

A défaut d'un modèle disponible, les anciens "PV COPREC" (publiés par le document technique COPREC CONSTRUCTION n°1 d'octobre 1998, Moniteur du 06/11/1998, cahier spécial n°4954) seront recevables dans le cadre de la présente mission pour les installations suivantes :

- les ascenseurs, ascenseurs de charge ;
- les escaliers mécaniques, trottoirs roulants ;
- les réseaux de distribution collective de radiodiffusion ;
- le conditionnement d'air ;
- les fluides médicaux.

5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
 - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
 - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
 - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
 - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONSLT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONSLT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONSLUT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

Corps d'état		
Identification du point de contrôle	Libellé de l'avis	Référence du(es) document(s) examiné(s)

6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONSLUT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONSLUT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont FAVORABLES.

6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

F : Avis Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

S : Avis Suspendu

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

D : Avis Défavorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

SO : Sans Objet

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné.

Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

HM : Hors Mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

NEANT

8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

Architecte

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DES BÂTIMENTS D'HABITATION COLLECTIFS NEUFS		
Accès au bâtiment		
Accès au bâtiment	Absence d'information sur l'accès au Bâtiment	Dossier PRO
Caractéristiques de base des logements		
Largeur portes intérieures logement (vantail couramment utilisé) supérieure ou égale à 0,80 m (largeur de passage utile supérieure ou égale à 0,77 m)	Portes intérieures bois 0,93 x 2,04 m et 0,73 x 2,04 m selon type	Carnet des portes
Poignée de la porte d'entrée facilement préhensible	Disposition à préciser	Dossier PRO
Dispositifs de commande, situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol, manoeuvrables en position « debout » comme en position « assis »	Disposition à préciser	Dossier PRO
Cheminements extérieurs		
Cheminement accessible permettant d'atteindre l'entrée du logement depuis l'accès au terrain	Absence de matérialisation du cheminement PMR prévu depuis la place de stationnement jusqu'à l'accès du bâtiment. => préciser les caractéristiques du cheminement (pente et largeur)	DOSSIER PRO
Cheminement accessible reliant les locaux ou équipements collectifs affectés à des ensembles résidentiels à chaque logement	absence de cheminement prévu pour les personnes en situation de handicap du bâtiment aux équipements collectifs	DOSSIER PRO
Repérage et guidage des cheminements extérieurs accessibles	Préciser les dispositions constructives	DOSSIER PRO
Caractéristiques dimensionnelles des cheminements extérieurs accessibles	Préciser les caractéristiques dimensionnelles	DOSSIER PRO
Revêtement de sol permettant l'éveil à la vigilance	Absence de revêtement de sol permettant l'éveil à la vigilance.	CCTP lot 1.6 Revêtement sols durs & murs
Partie d'un escalier non fermée située en dessous de 2,20 m, visuellement contrastée, comportant un rappel tactile au sol, réalisée de manière à prévenir les dangers de chocs	préciser les dispositions constructives prises pour les escaliers en dessous de 2.20m	Plans
Stationnement automobile		
Place de stationnement adaptée horizontale au dévers près, inférieur ou égal à 2 %	Absence de précision	Plan d'implantation voirie
Largeur des places de stationnement adaptées supérieure ou égale à 3,30 m	Absence de précision	CCTP Lot 1.1 Terrassement VRD
Place de stationnement adaptée située en extérieur raccordée sans ressaut de plus de 2 cm au cheminement d'accès aux maisons qu'elle dessert	Absence de précision	CCTP Lot 1.1 Terrassement VRD
COURANTS FORTS		
CCTP CFO	- Absence de description concernant les emplacements des coffrets électriques des logements - Absence de renseignement concernant la hauteur des organes de coupure des logements	309 BBC - DCE - CCTP sous section technique 3.2 Electricité CFO CFA (Indice 1 - FEV 26)
ÉLÉMENTS DE PROTECTION ET GARDE-CORPS		
Éléments de protection et garde-corps		
Résistance mécanique des éléments de protection et garde-corps	La résistance mécanique des éléments de protection devra être apportée vis-à-vis des charges statiques et dynamiques	Dossier DCE

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
	auxquelles ceux-ci sont exposés, conformément aux dispositions des normes NF P01-012 et NF P01-013.	
FONDATIONS SUPERFICIELLES		
Fondations superficielles		
Prédimensionnement des fondations	Les contraintes admissibles au sol aux ELS et aux ELU doivent être conformes à l'étude géotechnique. A préciser dans le CCTP.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
PARASISMIQUE		
Conception des éléments structuraux vis-à-vis du risque sismique		
Contreventements	Préciser le système de contreventement prévu	CCTP lot 1.1 Fondation Gros œuvre
REVÊTEMENTS DE SOL		
Classements UPEC (cahier CSTB n°3782_V2) et classements d'usage	Définir les classements des revêtements de sol tenant compte de l'activité, de la maintenance ou du mode d'entretien pour chaque local.	CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT D'HABITATION 2ÈME FAMILLE COLLECTIF		
Couvertures		
Couvertures M1 à M3 sur support continu	Absence d'information sur la couverture.	Dossier DCE
Dégagements		
Baies vitrées sur circulation à l'air libre sans résistance au feu sur allège un mètre minimum CF1/2h ou EI30	Portes avec vantail tierce à jalousie vitrée prévu sans indication de classement CF/EI. Aucune mention de CF ½ h ou EI 30.	Carnet des portes intérieures et extérieures
Revêtement des parois verticales des circulations horizontales à l'air libre M2 ou bois	bardage Bois au RDC et mur peint au étages	Repérage bardage
Parements extérieurs des façades		
Parements extérieurs des façades	Absence d'information concernant le bardage en façade. Préciser la réaction au feu du bardage.	Plans de repérage Bardage / CCTP sous section technique 1.5 Bardage sur façades.
Structure et enveloppe		
Eléments porteurs verticaux stables au feu de degré une demi heure	A préciser.	Dossier DCE.
Planchers coupe-feu de degré une demi heure	A préciser.	Dossier DCE.
Blocs-portes palières des logements pare-flammes de degré un quart d'heure	Absence de précision sur la résistance au feu des portes palières	Plans repérage des portes / CCTP
SÉCURITÉ INCENDIE HABITATION		
Lame d'aire	Préciser l'épaisseur de la lame d'aire prévue pour le bardage.	Coupe détail des façades
STRUCTURE BÉTON ET MAÇONNERIE PORTEUSE		
Environnement et durabilité des ouvrages béton		
Enrobage des armatures	Préciser enrobage minimal des armatures prévu.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Procédé des ouvrages béton		
Essais sur éprouvettes béton	Dispositions prévues pour le contrôle de conformité et le contrôle de production des bétons à préciser.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Caractéristiques des armatures pour les bétons armés	Préciser que les armatures des ouvrages béton armé devront disposer du marquage CE (selon norme NF EN 10080).	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Stabilité générale		
Stabilité au feu	Stabilité au feu de la structure béton à préciser.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre

9. RÉCAPITULATIF DES AVIS FAVORABLES

Architecte

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DES BÂTIMENTS D'HABITATION COLLECTIFS NEUFS		
Caractéristiques de base des logements		
Largeur des circulations intérieures supérieure ou égale à 0,90 m	Largeur des circulations intérieures = 0,90 m	Plans
Largeur porte d'entrée logement (vantaux couramment utilisés) supérieure ou égale à 0,90 m (largeur de passage utile supérieure ou égale à 0,83 m)	Portes extérieures alu 0,93 x 2,10 m	Carnet des portes
Présence d'un interrupteur de commande d'éclairage situé en entrée de chaque pièce	Interrupteurs prévus en entrée de chaque pièce : séjour, chambre, kitchenette, SDB	CCTP sous section technique 3.2 Electricité CFO CFA
Prise de courant disposée à proximité immédiate de l'interrupteur de commande d'éclairage situé en entrée des pièces de l'unité de vie	Prise à 1,10 m de hauteur à l'entrée du séjour et de la cuisine	CCTP sous section technique 3.2 Electricité CFO CFA
Prises d'antenne, de téléphone et branchements divers imposés par les normes et règlements situés à une hauteur inférieure ou égale à 1,30 m du sol	Prises RJ45 et TV/FM/SAT à proximité d'une prise de courant (donc à hauteur basse)	CCTP sous section technique 3.2 Electricité CFO CFA
Ressaut dû au seuil des portes des logements comportant au moins un bord arrondi ou muni d'un chanfrein et de hauteur inférieure ou égale à 2 cm	Seuils avec profilé DUFF 1400 vissé, posé à l'aplomb des vantaux, à chaque changement de niveau ou de revêtement	CCTP sous section technique 1. revêtement durs sols && murs
Toutes les prises d'alimentation électrique sauf une par local situées à une hauteur inférieure à 1,30 m du sol	Prises situées à 0,30 m (pièces sèches), 0,50 m et 1,20 m (pièces humides) ; = 1 prise est à 1,10 m	CCTP sous section technique 3.2 Electricité CFO CFA
Cheminements extérieurs		
Cheminement comportant un dispositif d'éclairage assurant des valeurs d'éclairage moyen horizontal de 20 lux	Niveau d'éclairage requis : un minimum de 20 lux en tout point des cheminements extérieurs est prévu	Notice Lot 3.0 Electricité CFo CFA
Circulations intérieures horizontales des parties communes		
Circulations intérieures horizontales des parties communes		Dossier PRO
Eclairage des parties communes		
Eclairage des parties communes	Parking couvert : 100 lux Escaliers : 150 lux Laverie : 300 lux Bagagerie : 200 lux Place stationnement extérieures : 20 lux	CCTP sous section technique 3.2 Electricité CFO CFA
Portes et sas des parties communes		
Portes et sas des parties communes		Dossier PRO
Stationnement automobile		
Marquage au sol signalant chaque place adaptée dans les parcs de stationnement	Marquage prévu	CCTP Lot 1.1 Terrassement VRD / plan de masse
Nombre de places adaptées destinées à l'usage des occupants supérieur ou égal à 5 % du nombre total de places prévues pour les occupants	2 places PMR prévues sur le plan de masse	Plan de masse
Places adaptées localisées à proximité de l'entrée ou de l'ascenseur		plan de masse
ANALYSE DU RAPPORT D'ÉTUDE DE SOL		
Analyse du rapport d'étude de sol		
Adéquation de la mission confiée au	Mission confiée au bureau d'étude géotechnique de type G2	CONSTRUCTION D'UN

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
bureau d'étude géotechnique	PRO, adéquate.	BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
Adéquation du rapport d'étude de sol à l'opération	Le rapport d'étude de sol communiqué correspond à l'opération de construction prévue.	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
Analyse spécifique du rapport d'étude de sol vis-à-vis du risque sismique	Le rapport d'étude de sol précise les renseignements suivants : - la zone sismique du site : 5 - l'accélération au niveau du rocher de agr : 3.0 m.s-2 - la classe de sol : C	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
Indications sur le contexte géologique ou géotechnique		CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
Indications sur l'hydrogéologie du site		CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
Projet de fondation proposé par le rapport d'étude de sol	Nous émettons un avis favorable sur le principe de fondations proposé par le rapport d'étude de sol.	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
BARDAGE		
Fixations	Les fixations prévues seront en acier inox	CCTP sous section technique 1.5 Bardage sur façade.
Mise en œuvre	Les travaux seront conformes au DTU 41.2	CCTP sous section technique 1.5 Bardage sur façade.
Traitement de protection du métal	une protection des pattes fixations est prévue par galvanisation.	CCTP sous section technique 1.5 Bardage sur façade.
CHARPENTE ET STRUCTURE BOIS		
Hypothèses		
Surcharges climatiques prises en compte		CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Surcharges d'exploitation prises en	Circulations/Coursives : 250 daN/m²,	CCTP sous section

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
compte	Toitures : 80 daN/m².	technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Surcharges permanentes prises en compte	Revêtement coursives (chape + carrelage) : 130 daN/m², Equipements techniques (chemin de câble, éclairage etc...) : 20 daN/m² Plancher collaborant (bac acier + béton) : 328 daN/m².	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Procédé		
Assemblages bois massifs		CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Classe mécanique des bois massifs	C30 minimum	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Marquage CE des bois massif	Les essences doivent porter marquage CE et une Attestation de Conformité de niveau 1	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Stabilité générale		
Stabilité mécanique d'ensemble	Application systématique des prescriptions de l'Eurocode 8 prévue par le CCTP.	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
COURANTS FORTS		
Plans CFO		309 BCC,4.3.16.a-b-c - Chambre PSH - Repérage des terminaux électriques
		309 BCC,4.3.08.a-b-c Chambre simple - Repérage des terminaux électriques
ELÉMENTS DE PROTECTION ET GARDE-CORPS		
Eléments de protection et garde-corps		
Hauteur minimale des éléments de protection et garde-corps	garde-corps de hauteur de 1 m. (type 1 et type 2)	Détails des balcons / Détails des coursives
Vides maximaux dans les éléments de protection et garde-corps	barreaudage vertical espacé de 10 cm maximum	CCTP lot 2.3 Métallerie
FONDACTIONS SUPERFICIELLES		
Fondations superficielles		
Caractéristiques des bétons des fondations	Les bétons de fondation seront de classe XC2	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Compatibilité de la solution retenue pour les fondations avec le rapport d'étude de sol	La solution de fondations superficielles retenue dans le DCE correspond aux prescriptions du rapport d'étude de sol.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Niveau d'assise	Le niveau d'assise prévu pour les fondations correspond à celui mentionné dans le rapport d'étude de sol.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Tassement prévisionnel	Les tassements prévisionnels mentionnés dans le rapport d'étude de sol sont à priori compatibles avec les caractéristiques structurelles de l'ouvrage à construire. Les tassements maximaux attendus au droit des fondations ont été estimés conformément à la norme NF P 94261 pour les cas de charge ELS QP fournis.	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
MENUISERIES EXTÉRIEURES		
Menuiseries Extérieures		
Calfeutrement des Menuiseries	Un calfeutrement est prévu sur les menuiseries.	CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
Mises en oeuvre Traditionnelles		CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs
Performances AEV des Menuiseries	Le classement AEV des menuiseries extérieures sera : A3 E4 Va2	CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs
Techniques Traditionnelles	Le CCTP indiquera la référence au NF DTU 36-5 pour attester de l'aptitude à l'emploi des procédés de Menuiseries Traditionnels (Bois, Métal).	CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs
Traditionnalité des Menuiseries Extérieures	La mise en œuvre des Menuiseries Extérieures sera conforme au NF DTU 36-5.	CCTP sous section technique 2.1 Menuiseries aluminium
PARASISMIQUE		
Conception des éléments structuraux vis-à-vis du risque sismique		
Diaphragmes	Les planchers béton prévus feront office de diaphragme.	CCTP lot 1.1 Fondation Gros œuvre
Elements structuraux - Application de l'EUROCODE 8 (NF EN 1998)	Les prescriptions de l'EUROCODE 8 seront à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Joints parasismiques de 4 cm	Les joints de dilatation entre blocs feront 6 cm	CCTP lot 1.1 Fondation Gros œuvre
Hypothèses prises en compte		
Catégorie d'importance de l'établissement prise en compte	Les hypothèses prises en compte dans le dossier correspondent aux prescriptions de l'arrêté du 22 octobre 2010. Catégorie d'importance : II	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Classe de sol	Le rapport d'étude de sol a retenu une classe de sol C	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03
Spectre de réponse élastique horizontal pris en compte	Les éléments du spectre de réponse élastique horizontal pris en compte sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de 22 octobre 2010 et du rapport d'étude de sol.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Valeur des accélérations sismiques prises en compte	Les accélérations sismiques prises en compte sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 octobre 2010. accélération de calcul $a_g = 3,0 \text{ m/s}^2$	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Zone de sismicité prise en compte	Les hypothèses prises en compte dans le dossier correspondent aux prescriptions du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Référentiel de calcul		
Prise en compte de l'EUROCODE 8 (NF EN 1998)		CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
REVÊTEMENTS DE SOL		
Chapes et dalles à base de liants hydrauliques (NF DTU 26.2)	Les travaux de pose collée de carrelage seront conformes au DTU 26-2	CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs
Sous-couches isolantes (NF DTU 52.10)	Les travaux de pose collée de carrelage seront conformes au DTU 52.1	CCTP sous section technique 1.4 Revêtement de sols & murs
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT D'HABITATION 2ÈME FAMILLE COLLECTIF		
Couvertures		
Distance par rapport immeuble voisin ou limite de propriété supérieure à 12 m		Plan de masse
Dégagements		
Parois donnant sur l'extérieur des	Les coursives sont largement ajourées sur leur face extérieure :	Plan façade + plan des

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
circulations horizontales à l'air libre comportant sur toute leur longueur des vides au moins égaux à la moitié de leur surface totale	balustrades en métal ou bois, pas de murs pleins sur toute leur hauteur.	niveaux
Généralités et classement		
Habitations collectives comportant au plus trois étages sur rez-de-chaussée	Le bâtiment comprend un RDC + R+1 + R+2, soit 3 étages sur RDC	Plans généraux
Nombre maximal de planchers intermédiaires à l'intérieur des logements	1 seul niveau par logement ; aucun plancher intermédiaire (mezzanine, double niveau) n'est présent	Plans généraux
Non prise en compte des duplex ou triplex situés en partie supérieure des bâtiments	Aucun logement en duplex ou triplex	Plans généraux
Locaux collectifs résidentiels		
Local collectif résidentiel de moins de 50 m ²	- Laverie / buanderie : 19,69 m ² - Salle commune : 19,66 m ² - Bagagerie / stockage RDC : 19,91 m ²	Plans Projets
Structure et enveloppe		
Parois verticales de l'enveloppe des logements coupe feu de degré ½ heure à l'exclusion des façades	Présence de voiles BA, cloisons CF à traversée limitée par calfeutrement coupe-feu	CCTP CFO CFA / CCTP Gros œuvre
Planchers des coursives, passerelles extérieures et circulations à l'air libre, reliant les logements aux escaliers ou permettant de quitter l'immeuble pare-flammes une demi- heure ou RE 30	R30 pour les coursives extérieures et leurs supports (poteaux, poutres, plancher collaborant etc..)	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbets / Charpente bois / Couverture
Stabilité au feu des éléments porteurs verticaux des balcons à structures indépendantes, des coursives, passerelles extérieures et circulations à l'air libre sont stables au feu une demi-heure ou de classement R 30.	R30 pour la charpente bois des combles couvrant les cheminements extérieurs	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbets / Charpente bois / Couverture
SÉCURITÉ INCENDIE HABITATION		
Poteau incendie	poteau incendie prévu	PLAN EXISTANT
Voie d'accès	Le bâtiment est accessible aux engins de secours par une voie carrossable	plan de masse
SOLIDITÉ		
Bétons et Mortiers	Les ouvrages enterrés seront réalisés avec des ciments CEM III.	CCTP Lot 1.1 Terrassement / VRD
Classe d'exposition des Bétons	Les bétons en contact avec le sol seront XC2	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Couverture	Système de couverture prévu : Bac acier nervuré autoportant, Épaisseur 0,75 mm	CCTP Lot1.4 Charpente bois couverture
	Compléments d'étanchéité prévus à chaque recouvrement transversal et longitudinal.	CCTP Lot1.4 Charpente bois couverture
Enrobage	La proximité de la mer sera prise en compte dans l'épaisseur des enrobages des armatures.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
STRUCTURE BÉTON ET MAÇONNERIE PORTEUSE		
Environnement et durabilité des ouvrages béton		
Classe de résistance minimale des bétons	C25/30 minimum	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Stabilité générale		
Cheminement des efforts	L'Entrepreneur doit la production de notes de calculs globales pour l'ensemble des structures ainsi que la production des notes de calculs propres à chaque élément.	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Joints de dilatation	Les joints de dilatation entre blocs font 6 cm	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre
Stabilité longitudinale verticale (en long pan)		CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
Stabilité transversale	Stabilité latérale assurée par : Voiles porteurs en béton armé Butons sismiques Planchers rigides jouant le rôle de diaphragmes	CCTP sous section technique 1.2 Fondation Gros Œuvre

BET Géotechniques

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ANALYSE DU RAPPORT D'ÉTUDE DE SOL		
Analyse du rapport d'étude de sol		
Complétude du rapport d'étude de sol	Le rapport d'étude de sol communiqué traite de l'ensemble des ouvrages prévus et concernés par notre mission de contrôle technique.	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CADRE CELIBATAIRE R+2 - Etude géotechnique de conception ,Phase Projet (Mission G2 PRO) Rapport : G001.O.081-03

Ossature et Charpente bois

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
CHARPENTE ET STRUCTURE BOIS		
Protection		
Protection du bâtiment contre les termites	Tous les bois seront traités par des produits fongicides et insecticides plurivalents à action prolongée.	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture
Protection et traitement des bois	Tous les bois seront traités.	CCTP sous section technique 1.1 & 1.3 Carbet / charpente Bois / couverture

10. RÉCAPITULATIF DES AVIS SANS OBJET (SO)

Architecte

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SANS OBJET	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DES BÂTIMENTS D'HABITATION COLLECTIFS NEUFS		
Stationnement automobile		
Nombre de places adaptées destinées à l'usage des visiteurs supérieur ou égal à 5 % du nombre total de places prévues pour les visiteurs		

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SANS OBJET	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DES BÂTIMENTS D'HABITATION COLLECTIFS NEUFS		
Escaliers des logements		
Escaliers des logements		

Architecte

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SANS OBJET	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT D'HABITATION 2ÈME FAMILLE COLLECTIF		
Locaux collectifs résidentiels		
Local collectif résidentiel de plus de 50 m2		Plan Projets

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SANS OBJET	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT D'HABITATION 2ÈME FAMILLE COLLECTIF		
Ascenseurs		
Ascenseurs		

11. RÉCAPITULATIF DES AVIS HORS MISSION (HM)

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS HORS MISSION	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT D'HABITATION 2ÈME FAMILLE COLLECTIF		
Obligations des propriétaires		
Vérification périodique registre de sécurité	A respecter par le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins.	

12. COMMENTAIRES QC+

Architecte

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS QC+	REFERENCE
ACOUSTIQUE HABITATION		
Acoustique	Vu pour information	Notice acoustique
THERMIQUE RÉGLEMENTAIRE		
Thermique	Vu pour information	Note Environnementale

ANNEXE

Liste des documents reçu

- 309 BCC - DCE, 4.1.01 - Projet - Plan de masse
- 309 BCC - DCE, 4.1.02 - Projet - RDC
- 309 BCC - DCE, 4.1.03 - Projet - R+1
- 309 BCC - DCE, 4.1.04 - Projet - R+2
- 309 BCC - DCE, 4.1.05 - Projet - façades Est et Ouest
- 309 BCC - DCE, 4.1.06 - Projet - façades Nord et Sud
- 309 BCC - DCE, 4.1.07 - Projet - Élévation file 5
- 309 BCC - DCE, 4.1.08 - Projet - Élévation file 6
- 309 BCC - DCE, 4.1.09 - Projet - Élévation file 10
- 309 BCC - DCE, 4.1.10 - Projet - Élévation file 11
- 309 BCC - DCE, 4.1.11 - Projet - Coupe transversale A-A
- 309 BCC - DCE, 4.1.12 - Projet - Coupe transversale B-B
- 309 BCC - DCE, 4.1.13 - Projet - Coupe longitudinale
- 309 BCC - DCE, 4.1.14 - Projet - Plan de toiture
- 309 BCC - DCE, 4.1.15 - Projet - Plan des combles
- 309 BCC - DCE, 4.1.16 - Projet - Vue éclatée des combles
- 309 BCC - DCE, 4.1.17 - Projet - Repérage des DEP - Plan de toiture
- 309 BCC - DCE, 4.1.18 - Projet - Repérage des DEP - Vue 3D
- 309 BCC - DCE, 4.1.19 - Projet - Axonométries d'ensemble
- 309 BCC - DCE, 4.2.01 - RDC - Plan de repérage des sols
- 309 BCC - DCE, 4.2.02 - R+1 - Plan de repérage des sols
- 309 BCC - DCE, 4.2.03 - R+2 - Plan de repérage des sols
- 309 BCC - DCE, 4.2.04 - RDC - Plan de repérage des plafonds
- 309 BCC - DCE, 4.2.05 - R+1 - Plan de repérage des plafonds
- 309 BCC - DCE, 4.2.06 - R+2 - Plan de repérage des plafonds
- 309 BCC - DCE, 4.2.07 - RDC - Plan de repérage des murs
- 309 BCC - DCE, 4.2.08 - R+1 - Plan de repérage des murs
- 309 BCC - DCE, 4.2.09 - R+2 - Plan de repérage des murs
- 309 BCC - DCE, 4.2.10a - Carnet des menuiseries en bois
- 309 BCC - DCE, 4.2.10b - Carnet des menuiseries en aluminium
- 309 BCC - DCE, 4.2.10c - Carnet des menuiseries extérieures
- 309 BCC - DCE, 4.2.11 - RDC - Plan de repérage des portes
- 309 BCC - DCE, 4.2.12 - R+1 - Plan de repérage des portes
- 309 BCC - DCE, 4.2.13 - R+2 - Plan de repérage des portes
- 309 BCC - DCE, 4.2.14 - RDC - Plan de repérage des menuiseries
- 309 BCC - DCE, 4.2.15 - R+1 - Plan de repérage des menuiseries
- 309 BCC - DCE, 4.2.16 - R+2 - Plan de repérage des menuiseries
- 309 BCC - DCE, 4.2.17 - RDC - Plan de repérage des locaux à risque
- 309 BCC - DCE, 4.2.18 - R+1 - Plan de repérage des locaux à risque
- 309 BCC - DCE, 4.2.19 - R+2 - Plan de repérage des locaux à risque
- 309 BCC - DCE, 4.2.20 - Plans bagagerie
- 309 BCC - DCE, 4.2.21 - Coupes et 3D bagagerie
- 309 BCC - DCE, 4.3.01 - Chambre simple - Plan détails 1/25
- 309 BCC - DCE, 4.3.02 - Chambre simple - Plan et coupes avec mobilier
- 309 BCC - DCE, 4.3.03 - Chambre simple - Vues et ambiances d'une chambre
- 309 BCC - DCE, 4.3.04 - Chambre simple - Matériaux et calepinage
- 309 BCC - DCE, 4.3.05 - Chambre simple - Matériaux et calepinage - Salle d'eau
- 309 BCC - DCE, 4.3.06a - Chambre simple - Mobilier PROGRAMME
- 309 BCC - DCE, 4.3.06b - Chambre simple - Mobilier - Détails salle d'eau
- 309 BCC - DCE, 4.3.06c - Chambre simple - Mobilier - Détails kitchenette
- 309 BCC - DCE, 4.3.07a.03 - Notice repérage mobilier sur mesure
- 309 BCC - DCE, 4.3.07b.02 - Meuble 1
- 309 BCC - DCE, 4.3.07c.02 - Meuble 2
- 309 BCC - DCE, 4.3.07d.02 - Meuble 3
- 309 BCC - DCE, 4.3.08a - Chambre simple - Repérage des terminaux électriques

- 309 BCC - DCE, 4.3.08b - Chambre simple - Repérage des terminaux électriques
- 309 BCC - DCE, 4.3.08c - Chambre simple - Repérage des terminaux électriques
- 309 BCC - DCE, 4.3.09 - Chambre PSH - Plan détails 1/25
- 309 BCC - DCE, 4.3.10 - Chambre PSH - Plan et coupes avec mobilier
- 309 BCC - DCE, 4.3.11 - Chambre PSH - Vues et ambiances d'une chambre
- 309 BCC - DCE, 4.3.12 - Chambre PSH - Matériaux et calepinage
- 309 BCC - DCE, 4.3.13 - Chambre PSH - Matériaux et calepinage - Salle d'eau
- 309 BCC - DCE, 4.3.14a - Chambre PSH - Mobilier PROGRAMME
- 309 BCC - DCE, 4.3.14b - Chambre PSH - Mobilier - Détails salle d'eau
- 309 BCC - DCE, 4.3.14c - Chambre PSH - Mobilier - Détails kitchenette
- 309 BCC - DCE, 4.3.15a.03 - Notice repérage mobilier sur mesure
- 309 BCC - DCE, 4.3.15b.02 - Meuble 4
- 309 BCC - DCE, 4.3.15c.02 - Meuble 5
- 309 BCC - DCE, 4.3.15d.02 - Meuble 6
- 309 BCC - DCE, 4.3.16a - Chambre PSH - Repérage des terminaux électriques
- 309 BCC - DCE, 4.3.16b - Chambre PSH - Repérage des terminaux électriques
- 309 BCC - DCE, 4.3.16c - Chambre PSH - Repérage des terminaux électriques
- 309 BCC - DCE, 4.4.01 - Coupes détails des façades
- 309 BCC - DCE, 4.4.02a - Repérage du bardage
- 309 BCC - DCE, 4.4.02b - Repérage du bardage
- 309 BCC - DCE, 4.4.03 - Détail bardage et fenêtre
- 309 BCC - DCE, 4.4.04 - Repérage des brise-soleils
- 309 BCC - DCE, 4.4.05a - Détails des balcons
- 309 BCC - DCE, 4.4.05b - Détails des balcons - Vue d'élévation
- 309 BCC - DCE, 4.4.05c - Détails des balcons - Assemblage poteau et dalle
- 309 BCC - DCE, 4.4.05d - Détails des balcons - Vue 3D et références
- 309 BCC - DCE, 4.4.06 - Détails des coursives
- 309 BCC - DCE, 4.4.07 - R+1 - Plan de repérage des garde-corps
- 309 BCC - DCE, 4.4.08 - R+2 - Plan de repérage des garde-corps
- 309 BCC - DCE, 4.4.09 - Projet - Coupes sur volées Escalier Nord
- 309 BCC - DCE, 4.4.10 - Projet - Coupes sur volées Escalier Sud
- 309 BCC - DCE, 4.4.11 - Projet - Coffret protection compresseur climatisation
- 309 BCC, DCE PRO, 4.6.01 - Projet - Espaces verts
- 309 BCC, DCE DPGF Lot 00
- 309 BCC, DCE DPGF_100 lot 4
- 309 BCC, DCE DPGF_100 lot 5
- 309 BCC, DCE DPGF_100 lot 6
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 1.2
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 1.3
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 1.4
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 1.5
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 2.1
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 2.2
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 2.3
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 3.1
- 309 BCC, DCE DPGF_100 Sst 3.2
- 309 BCC, DCE Nomenclature_20
- 309 BCC, DCE, 5.01 - PLAN RESEAUX HUMIDES
- 309 BCC, DCE, 5.02 - PLAN RESEAUX SECS
- 309 BCC, DCE, 5.03 - PLAN VOIRIE
- 309 BCC, DCE, 5.04 - RESEAUX EXISTANTS
- 309 BCC, DCE, 5.05 - RVT A DEMOLIR
- 309 BCC, DCE, 5.06 - PLAN ESPACES VERTS
- 309 BCC, DCE, 5.11 - Fondations et PB RDC
- 309 BCC, DCE, 5.12 - PH RDC
- 309 BCC, DCE, 5.13 - PH R+1
- 309 BCC, DCE, 5.14 - PH R+2
- 309 BCC, DCE, 5.15 - PH COMBLES
- 309 BCC, DCE, 5.16 - coupes

- 309 BCC, DCE, 5.17 - coupes
- 309 BCC, DCE, 5.21 PLAN D'ENSEMBLE CFO CFA
- 309 BCC, DCE, 5.22 CARNET DE PLAN CFO CFA
- 309 BCC, DCE, 5.23 PLAN DE CHEMINEMENT CFO CFA
- 309 BCC, DCE, 5.31 CARNET DE PLAN CLIMATISATION
- 309 BCC, DCE, 5.32 PLAN D'ENSEMBLE CLIMATISATION
- 309 BCC, DCE, 5.41 CARNET DE PLAN PLOMBERIE
- 309 BCC, DCE, 5.42 PLAN D'ENSEMBLE PLOMBERIE
- 309 BCC, DCE, CCTP lot 4 peintures
- 309 BCC, DCE, CCTP lot 5 VRD EV
- 309 BCC, DCE, CCTP lot 6 mobiliers sur mesure
- 309 BCC, DCE, CCTP sst 1.4 revêtements durs sols et murs
- 309 BCC, DCE, CCTP sst 1.5 bardage
- 309 BCC, DCE, CCTP sst 2.1 menuiseries aluminium
- 309 BCC, DCE, CCTP sst 2.2 menuiseries bois agencement et faux plafonds
- 309 BCC, DCE, CCTP sst 2.3 métallerie
- 309 BCC, DCE, CCTP SST1.1 & 1.3 Carbet Charpente bois Couverture
- 309 BCC, DCE, CCTP SST1.2 Fondation Gros œuvre
- 309 BCC, DCE, CCTP SST3.1 PBS Clim Ventil
- 309 BCC, DCE, CCTP SST3.2 ELEC CFO CFA
- Annexe 0 - compte prorata
- Annexe 1 - CLPG
- Annexe 2 - Tableau des surfaces
- Annexe 3 - note environnementale
- Annexe 4 - Note étude EXE et synthèse
- Annexe 5 - voirie
- Annexe 6 - réseaux bt-cf
- Annexe 7 - G001.0.081-01 G1
- Annexe 8 - G001.0.081-02 G2 AVP
- Annexe 9 - G001.0.081-03 G2 PRO
- Annexe 10 - arrêté PC2092500097
- Annexe 11 - PGC Rev1
- Annexe 12 - Charte chantier vert
- Annexe 13 - 2026M002 Plan topographique
- Annexe 14 - Notice acoustique
- Annexe 15 - Notice RTM
- Annexe 16 - planning